

**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

## **Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Étaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ  
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Objet

**DECISIONS BUDGETAIRES  
MODIFICATIVES  
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que le remboursement du nouvel emprunt de 450 000 € auprès de la banque Arkéa n'était pas prévu au budget principal, il faut donc augmenter le montant des intérêts et du capital remboursé.

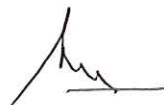
Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....27  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant
D 1641	Capital des emprunts	+ 11 000 €
D 2031	Frais d'étude	- 11 000 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant
D 66111	Intérêts des emprunts	2 000 €
D 60623	Alimentation restaurant scolaire	- 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité; adopte cette décision modificative au budget principal de la ville.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
 A Trégunc, le 17 décembre 2013  
 LE MAIRE  
 Jean-Claude SACRÉ




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE1316122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013  
 Publication : 20/12/2013